

RAPPORT ANNUEL 2018

1300 kN 1992

FBMONT



ONDRAF

Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies

TABLE DES MATIÈRES

L'ONDRAF EN BREF.....	3
EDITO.....	4
ORGANES DE GESTION ET D'AVIS.....	6
UNE EXPERTISE À PRÉSERVER.....	8
LES QUATRE DIMENSIONS DE LA GESTION DURABLE.....	10
DÉCLARATION STRATÉGIQUE SÛRETÉ.....	12
01 / PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2018	
2018 EN QUELQUES DATES.....	14
02 / LES CHIFFRES DE LA GESTION COURANTE	
LES CHIFFRES DE LA GESTION COURANTE.....	29
03 / BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS 2018	
BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS 2018.....	34

L'ONDRAF EN BREF

L'organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies

MISSIONS

L'ONDRAF est un organisme public chargé, par l'article 179, § 2, de la loi du 8 août 1980, de la gestion de tous les déchets radioactifs présents sur le territoire belge, jusqu'à leur mise en stockage. Il est placé sous la tutelle des ministres qui ont les Affaires économiques et l'Énergie dans leurs attributions.

VISION

Les déchets radioactifs doivent être gérés d'une manière spécifique, qui soit sûre à court et à long terme. En tant qu'organisation au service de la société, l'ONDRAF développe puis met en œuvre des solutions durables pour tous les déchets radioactifs belges. Ces solutions doivent être à la fois sûres, étayées sur le plan de la science et de la technique, financièrement responsables et acceptables d'un point de vue éthique et sociétal. L'ONDRAF tend à un équilibre entre ces quatre piliers, de sorte qu'aucune charge ne soit transmise aux générations futures.



EDITO

Comme il est de tradition, la parole est donnée au président et au directeur général de l'ONDRAF.

Monsieur Francis De Meyere, président du conseil d'administration, et Monsieur Marc Demarche, directeur général, nous livrent leur analyse personnelle de ce qui les a marqués au cours de l'année 2018.



Monsieur Francis De Meyere, président du conseil d'administration de l'ONDRAF

2018 a été, une nouvelle fois, une année très chargée. De nombreuses échéances de natures réglementaire ou contractuelle se sont retrouvées concentrées sur une douzaine de mois. Cette situation particulière a requis des équipes des efforts conséquents pour parvenir à respecter ces échéances, la plupart d'entre elles concernant le financement des activités de l'organisme dans tous ses aspects, à court comme à long terme.

« L'ONDRAF ne dispose plus d'un temps illimité pour être certain de pouvoir assurer le financement de sa gestion des déchets radioactifs à l'échelle du siècle à venir, dans le respect du " principe du pollueur-payeur ". »

Le sérieux et la crédibilité des nouvelles évaluations économiques pour le stockage géologique des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie doivent ici être soulignés. Elles permettent une mise à niveau des budgets qu'il faudra prévoir pour garantir une gestion correcte de ces déchets à très long terme. Nous entrons désormais dans une nouvelle phase, tout aussi importante pour l'avenir du programme, la phase d'optimisation des concepts et des coûts. Je tenais à féliciter chaleureusement la direction et l'ensemble des collaborateurs de l'organisme pour leur engagement et pour le travail accompli.

Le conseil d'administration, qui s'est réuni à huit reprises sur la seule année 2018, n'a, quant à lui, pas ménagé ses efforts pour suivre, avec toute l'attention requise, la progression des travaux de l'organisme et prendre les décisions nécessaires. Je voudrais remercier les membres du conseil d'administration pour la qualité et la sérénité des débats qui ont conduit à la prise de bonnes décisions. La dernière d'entre elles a été la désignation de monsieur Benjamin Maquestieau au poste de directeur général adjoint de l'ONDRAF. Je souhaite à monsieur Maquestieau beaucoup de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Monsieur Marc Demarche, directeur général de l'ONDRAF

Comme l'a souligné notre président, les principaux défis de l'année 2018 ont concerné une matière réellement essentielle : notre financement. Grâce au dévouement de nos équipes techniques, administratives, juridiques et financières, nous sommes parvenus à mener à bien la mise en œuvre des principes directeurs dans le calcul des nouvelles redevances pour la prise en charge des déchets radioactifs. Le plan quinquennal et le budget associé pour l'assainissement des passifs BP1-BP2 ont été établis en collaboration avec notre filiale Belgoprocess.

En février 2018, l'ONDRAF a également remis au gouvernement le quatrième rapport d'inventaire des passifs nucléaires et a assuré la coordination du deuxième Rapport national à la Commission européenne sur la mise en œuvre par la Belgique de la directive 2011/70/Euratom relative à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, conformément à la mission qui lui a été confiée par la loi du 3 juin 2014.

« Nous avons franchi une étape symbolique dans le cadre du projet de stockage en surface des déchets de faible et moyenne activité et de courte durée de vie, encore appelés déchets de catégorie A. »

Le chantier de l'Installation pour la Production de Monolithes (IPM) a démarré au mois de mai. C'est dans cette infrastructure que les fûts de déchets radioactifs destinés au stockage en surface seront placés dans un caisson en béton puis enrobés dans une matrice en ciment pour former le monolithe. Maillon central du processus de mise en stockage des déchets de catégorie A, l'IPM devrait entrer en service en 2022.

Autre étape importante en 2018, notre équipe en charge d'assainir l'ancien site de Best Medical Belgium SA, à Fleurus a introduit, mi-septembre, auprès de l'AFCN, la demande officielle d'autorisation pour le démantèlement des installations nucléaires non réutilisables.

Enfin, notre conseil d'administration a marqué son accord pour la réalisation d'une extension au bâtiment 151 destiné à l'entreposage centralisé des déchets faiblement irradiants. Cette décision nous met à l'abri du risque de nous retrouver à court de capacités d'entreposage pour ce type de déchets.

C'est peu dire que je me réjouis de ma future collaboration avec notre nouveau directeur général adjoint, Monsieur Maquestieau qui est venu renforcer notre équipe de direction, en lui apportant son incontournable expertise dans la gestion des affaires juridiques, des achats et des contrats.

ORGANES DE GESTION ET D'AVIS

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration se composait comme suit :

PRÉSIDENT

Francis DE MEYERE

VICE-PRÉSIDENTS

Sam DE SMEDT
Luc MABILLE

MEMBRES

Frank DEMEYERE
Geoffroy BLONDIAUX
Samir LOUENCHI
Michèle OLEO
Saskia OPDEBEECK
Nicolas DE COSTER
Vanessa TEIXEIRA DOS SANTOS
Jérémie TOJEROW
Caroline VAN DEN BERGH
Nicolas THISQUEN
Sylvia BUTERA

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

Pascal VANDERBECQ
Sven VANEYCKEN

Monsieur THISQUEN représente le gouvernement wallon.

Monsieur DE COSTER représente le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Monsieur LOUENCHI représente le gouvernement flamand.

Le conseil d'administration de l'ONDRAF s'est réuni les 24 mars, 23 juin, 22 septembre et 15 décembre 2018.

Comité d'audit financier

Le comité d'audit financier de l'ONDRAF, organe d'avis du conseil d'administration pour les questions financières, s'est réuni les 6 mars, 12 juin, 11 septembre et 27 novembre 2018.

Comité de surveillance du Fonds à Moyen Terme

Le comité de surveillance du Fonds à Moyen Terme (FMT), en charge de contrôler l'affectation des moyens du FMT destiné au financement futur des conditions associées au projet de stockage en surface à Dessel, s'est réuni le 11 septembre et le 27 novembre 2018.

Comité technique permanent

Le comité technique permanent, organe d'avis du conseil d'administration pour les aspects touchant, entre autres, à l'infrastructure, aux programmes de gestion, aux critères d'acceptation, aux techniques applicables à la gestion des déchets, aux thèmes de recherche et développement, au financement des activités et à la tarification, s'est réuni les 17 février (réunion extraordinaire), 19 mai et 17 novembre 2018.



UNE EXPERTISE À PRÉSERVER

L'arrêt planifié du nucléaire civil pourrait expliquer la diminution d'intérêt que l'on observe chez les étudiants pour les études dans le domaine du nucléaire. L'ONDRAF a multiplié les efforts et les initiatives, parmi lesquelles une participation au salon de l'emploi organisé par la KU Leuven en février 2018, visant à montrer aux futurs diplômés que l'aventure des déchets nucléaires et celle du déclassement des installations nucléaires ne font que commencer et qu'elles offrent la possibilité de mener de passionnantes carrières professionnelles.

En dépit des difficultés qui viennent d'être évoquées, le recrutement de nouveaux collaborateurs s'est poursuivi pratiquement selon ce qui avait été prévu.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL

En 2018, 20 nouvelles personnes ont entamé leur collaboration avec l'organisme, de sorte que 67,7 % des engagements prévus ont été réalisés.



L'ONDRAF expose au salon de l'emploi de la KU Leuven.

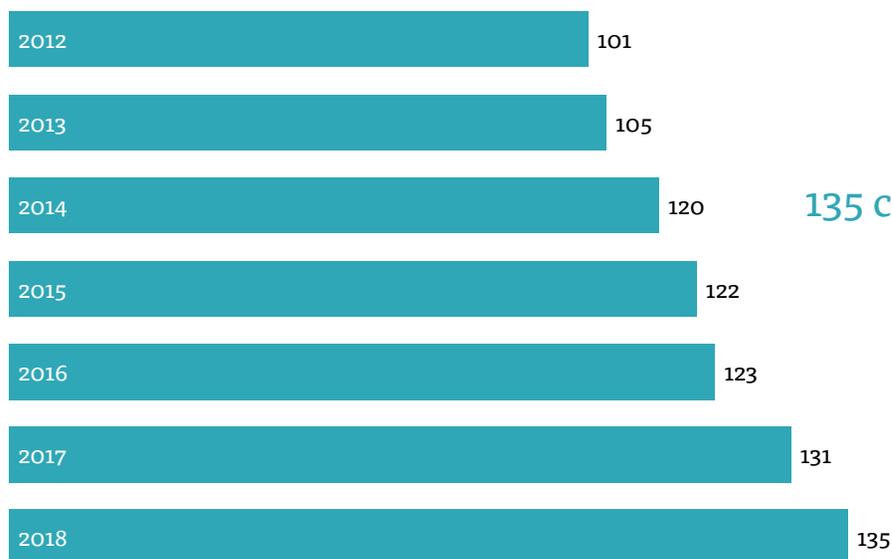
Au 31 décembre 2018, l'ONDRAF employait 163 collaborateurs dont 135 sous contrat ONDRAF et 28 externes. Le cadre fixe de l'organisme comptait 127 membres, dont 122 collaborateurs à temps plein (72 néerlandophones et 50 francophones) et 5 collaborateurs à temps partiel (3 néerlandophones et 2 francophones). Fin 2018, le cadre temporaire comptait 8 collaborateurs.

Sur les 28 externes que comptait l'ONDRAF au 31 décembre 2018, 17 étaient employés pour des projets temporaires et 11 travaillaient en tant que consultants en attendant d'obtenir un contrat fixe ONDRAF (délais variant selon les conditions des bureaux de consultance).

En 2018, 7 personnes ont quitté l'organisme. Il s'agit de 6 départs volontaires et de 1 départ à la préretraite.

Laissé vacant en 2017, au moment de la prise de fonction de Monsieur Marc Demarche en tant que directeur général de l'ONDRAF, le poste de directeur général adjoint n'est désormais plus à prendre. En sa séance du 18 décembre 2018, le conseil d'administration a nommé Monsieur Benjamin Maquestieau, licencié en droit, qui coordonnait jusque-là le service Juridique, Achat et Contrats, directeur général adjoint de l'organisme. Monsieur Maquestieau, dont les grandes compétences ne sont plus un secret pour personne, est entré en fonction le 1^{er} janvier 2019.

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DES EFFECTIFS



135 collaborateurs



Science et
technique



Environnement
et sûreté



Économie et
finances



Éthique et
société

LES QUATRE DIMENSIONS DE LA GESTION DURABLE



NOTRE MISSION

Protéger la population belge et l'environnement contre les risques potentiels liés aux déchets radioactifs tant aujourd'hui que dans un avenir lointain, telle est notre mission. Cette tâche ne se limite pas à un simple défi technique. Bien que nos activités reposent sur des recherches scientifiques et techniques approfondies, nous avons à l'ONDRAF une vision plus large de la gestion durable des déchets. Dans toutes nos activités, nous aspirons en effet à atteindre un équilibre entre quatre dimensions :

- environnement et sûreté
- science et technique
- éthique et société
- économie et finances

GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Dans la gestion durable des déchets radioactifs, la sécurité de la population et de l'environnement prime. Les solutions dans ce domaine doivent être sûres, à court et à long terme, tout au long de la chaîne de gestion des déchets et dans l'ensemble de nos activités. De plus, une solution ne peut être acceptée que si elle est étayée sur le plan technique et scientifique, viable d'un point de vue financier et validée au niveau éthique et sociétal. Seul un équilibre entre ces quatre piliers nous permettra d'éviter aux générations futures d'avoir à supporter un fardeau inutile.



Science et technique

LA RECHERCHE COMME FONDEMENT

Toutes nos activités s'appuient sur des perspectives scientifiques et techniques probantes. Les connaissances tirées de nos études et de nos tests nous aident à choisir les meilleures techniques disponibles à employer dans nos activités. Par exemple, dans le cadre d'un test de démonstration à taille réelle, nous mettons à l'essai les techniques et matériaux que nous utiliserons pour la construction de la future installation de stockage en surface.

Nous ne laissons également rien au hasard pour la gestion à long terme des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie. Plus de quarante ans de recherche, notamment dans le laboratoire souterrain HADES à Mol, ont démontré que le stockage géologique est une solution sûre et faisable pour ce type de déchets. Ces recherches contribuent chaque jour à une gestion sûre des déchets dans la pratique.



Économie et finances

PRÊTS POUR L'AVENIR

Nous veillons à ce que les générations futures n'aient pas à payer pour les déchets radioactifs que nous produisons aujourd'hui. Nous nous assurons que les producteurs de déchets prévoient d'ores et déjà des fonds suffisants pour la gestion de leurs déchets, selon le principe du « pollueur-payeur ». Les producteurs financent la gestion des déchets de A à Z : à partir de l'enlèvement des déchets jusqu'à leur stockage.

Nous avons également créé des fonds spéciaux pour le stockage des déchets. Ils permettront de financer le volet technique du stockage et les projets associés qui offriront une plus-value sociale. Par ailleurs, les exploitants d'installations nucléaires doivent dégager des ressources pour couvrir les coûts futurs d'assainissement et de démantèlement. L'ONDRAF traite toutes ces réserves financières avec le plus grand soin : les ressources disponibles sont utilisées le plus efficacement possible.



Environnement et sûreté

LA SÛRETÉ, UNE PRIORITÉ ABSOLUE

La sûreté est le fil rouge de nos activités. Dans tout ce que nous entreprenons, la sécurité de nos travailleurs, de la population et de l'environnement constitue une priorité absolue. Afin de protéger l'homme et l'environnement des risques potentiels liés aux déchets radioactifs, nous basons nos activités sur des programmes de recherche scientifique, qui garantissent les solutions les plus sûres. À titre d'illustration, le concept de l'installation de stockage en surface des déchets de faible et moyenne activité et de courte durée de vie à Dessel a été précédé d'une série d'études visant à démontrer la sûreté de l'installation à court et à long termes. Grâce à cette approche, aussi appliquée aux autres étapes de la gestion des déchets, nous accomplissons notre mission sans jamais perdre de vue la sécurité. Une sécurité qui sera garantie génération après génération.



Éthique et société

ASSISE SOCIÉTALE

La gestion durable des déchets radioactifs n'est pas qu'une question technique. En effet, une solution appropriée ne doit pas seulement être au point sur le plan technico-scientifique, elle doit aussi bénéficier d'un large soutien public. Pour y parvenir, nous mettons sur l'implication de la population. Comme dans le cadre du projet de stockage en surface à Dessel, auquel les communautés locales ont participé dès le départ grâce à un processus unique de design collaboratif.

La gestion à long terme des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie pose également une question éthique. Puisque la décision portant sur les déchets aura encore un impact des centaines de générations plus tard, nous devons bien réfléchir à la gestion que nous, en tant que société, allons juger acceptable. L'ONDRAF mène par conséquent des études éthiques en parallèle, qui dévoilent ce que nous entendons tous par « protection des générations futures ».

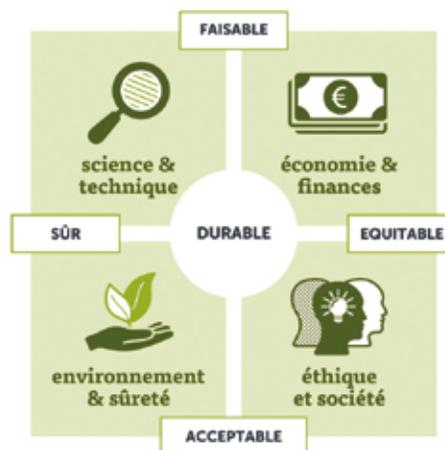
DÉCLARATION STRATÉGIQUE SÛRETÉ

L'ONDRAF remplit ses missions de manière durable, au service de la collectivité et conformément à son mission statement. La politique de sûreté est menée selon les lignes directrices suivantes :

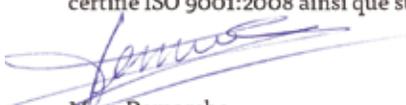
- accorder une importance première à la sûreté nucléaire et s'engager à l'améliorer en permanence ;
- maintenir un système de management et de gestion qui respecte la législation et les normes relatives à la sûreté, à la santé, à l'environnement et à la qualité et qui intègre les quatre aspects de la gestion durable ;
- établir des objectifs au sein du système de management et de gestion, en vue d'une amélioration continue ;
- mener une politique proactive en matière de sûreté et d'environnement, y compris la sûreté nucléaire ;
- s'assurer que l'ensemble des travailleurs et parties prenantes concernées respectent la sûreté et l'environnement, et ce, par la sensibilisation, la formation, l'établissement de procédures de travail et d'objectifs, et l'organisation d'évaluations et de révisions périodiques ;
- travailler de manière transparente et intégrée, avec un esprit ouvert et en interaction avec la société ;
- réaliser les recherches et exécuter les missions avec objectivité, professionnalisme et étaiement scientifique.

L'ONDRAF met en œuvre une politique de sûreté durable à l'aide d'une culture de leadership forte et intégrée dans toute l'organisation. L'ONDRAF vise à atteindre un équilibre entre les quatre dimensions de la gestion durable (sûreté et environnement, science et technique, économie et finances, société et éthique) en respectant les aspects légaux et réglementaires, de sorte qu'aucune charge excessive ne soit transmise aux générations à venir et que la sûreté reste toujours la priorité.

Afin d'atteindre cet objectif, l'ONDRAF veille à développer l'efficacité et les compétences de ses collaborateurs.



Pour mener sa politique de sûreté, l'ONDRAF s'appuie sur son système de management de la qualité certifié ISO 9001:2008 ainsi que sur les principes énoncés dans le GS-R-3 et le GSR-part 2 de l'AIEA.


Marc Demarche,
Directeur général



Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies

www.ondraf.be

01 / Principaux événements de l'année 2018



Nouveaux résultats de l'étude 3xG Dessel-Mol-Retie

Chaque année, l'étude 3xG se focalise sur un thème spécifique. En 2018, le groupe de scientifiques s'est concentré sur l'exposition aux phtalates, un groupe de perturbateurs endocriniens présents dans les plastiques, shampoings et autres produits de la vie quotidienne. Les chercheurs ont démontré que nous étions constamment en contact avec ces substances nocives. En effet, des traces de phtalates ont été détectées dans l'urine de toutes les femmes qui ont participé à l'étude. Même si ces traces se dégradent rapidement dans notre organisme, elles restent présentes dans notre corps. C'est pourquoi à une série de recommandations ont été émises afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens.



QU'EST-CE QUE L'ÉTUDE 3xG ?

À la demande des partenariats locaux STORA et MONA, l'ONDRAF a commandé une étude de santé à grande échelle à Dessel, Mol et Retie, aussi nommée l'étude 3xG. Le terme « 3xG » fait référence aux mots-clés « Gezondheid - Gemeenten - Geboorten » (Santé - Communes - Naissances). Cette étude résulte des conditions qu'ont imposées les habitants de Dessel et de Mol pour accepter sur leur territoire une installation de stockage en surface de déchets de faible et moyenne activité et de courte durée de vie. L'étude 3xG est réalisée par un groupement d'intérêt économique constitué de l'Institut flamand pour la recherche technologique (le VITO), de l'Université d'Anvers et de l'Institut provincial pour l'hygiène (le PIH). Une partie importante de l'étude se penche sur la santé de 301 enfants de la région et de leurs mères. Les enfants sont suivis jusqu'à leur 18^{ème} anniversaire. L'un des moyens utilisés à cette fin est la biosurveillance, une technique employée par les chercheurs pour examiner les substances chimiques dans les échantillons de sang et d'urine. Grâce à ce suivi axé sur la santé, les chercheurs veulent inventorier les effets qu'ont l'environnement et les habitudes de vie sur la santé de ces enfants et de leurs mères.

2018 a vu l'ouverture de nombreux chantiers

D'importants chantiers ont débuté en 2018 dont celui de l'IPM, du centre de communication, du cluster d'accès et de l'usine de caissons.

L'INSTALLATION POUR LA PRODUCTION DE MONOLITHES

Le vaste projet de stockage en surface des déchets radioactifs de faible et moyenne activité et de courte durée de vie (déchets de catégorie A), à Dessel, est entré dans une nouvelle phase. Le chantier de construction de l'installation pour la production de monolithes (IPM) a été lancé en 2018. L'IPM fait partie d'un ensemble d'installations industrielles qui devront rendre possible la mise en stockage de ces déchets, parmi lesquelles une usine locale pour la fabrication de caissons en béton armé et l'installation de stockage proprement dite.

C'est dans l'IPM que les colis de déchets seront disposés à l'intérieur des caissons puis enrobés dans une matrice de mortier d'immobilisation pour former les « monolithes » qui seront mis en place dans la future installation de stockage. La fin des travaux et la mise en service de l'IPM est prévue en 2022. L'installation est dimensionnée pour produire environ 1000 monolithes par an.



Chantier de construction de l'IPM

LE CLUSTER D'ACCÈS

Le cluster qui sera le portail d'accès vers le site de stockage comprendra trois bâtiments : un immeuble de bureaux et deux bâtiments techniques.

L'USINE DE CAISSONS

L'usine de caissons est édifiée en dehors de la zone nucléaire mais à proximité immédiate du site de Belgoprocess où se construit l'IPM qu'elle alimentera quotidiennement. On y fabriquera, avec un haut niveau d'exigence, les caissons qui serviront à réaliser les « monolithes ».

LE CENTRE DE COMMUNICATION TABLOO

À proximité du futur site de stockage en surface, l'ONDRAF a démarré la construction du centre de communication Tabloo. L'occasion d'offrir aux futurs visiteurs une nouvelle expérience sur le thème de la radioactivité et des déchets. Tabloo pourra compter sur plusieurs atouts majeurs dont une exposition interactive, un auditoire ainsi que plusieurs espaces polyvalents.

Le nom « Tabloo » n'a pas été choisi au hasard. Il signifie « table » en espéranto. Il fait référence au projet de stockage en surface. En effet, ce dernier est le résultat d'une collaboration intense entre l'ONDRAF et les partenariats locaux STORA (Dessel) et MONA (Mol). Grâce à Tabloo, l'ONDRAF souhaite renforcer le dialogue avec l'ensemble de la population belge. Et cette volonté se traduit dans l'architecture du centre. Tabloo sera composé d'une structure en béton en forme de table de 15 mètres de haut, symbole du dialogue que l'ONDRAF entend poursuivre sur le thème des déchets radioactifs. L'ouverture officielle est prévue pour septembre 2021.

La réalisation en février 2018 d'une quatrième paroi d'essai utilisant un béton autoplaçant a permis de montrer que cette technique tenait ses promesses au niveau de la faisabilité. Des carottes ont été prélevées dans la paroi d'essai et envoyées pour analyse au laboratoire. Les premiers résultats disponibles s'avèrent satisfaisants.



COÛT TOTAL

87 millions d'euros

PRÉPARATION DU SITE POUR LES MODULES DE STOCKAGE

 Les modules de stockage sont les casemates en béton dans lesquelles les monolithes de déchets seront empilés. Dans l'attente de l'obtention des autorisations, l'emplacement prévu est préparé, ce qui implique le déterrage des arbres, les travaux de terrassement, la construction des utilités publiques et l'installation de la clôture.



2018-2019

CLUSTER D'ACCÈS

 Le cluster d'accès jusqu'au site de stockage sera composé d'un bâtiment administratif et de deux bâtiments techniques. Le bâtiment administratif hébergera les bureaux et la salle de commande de l'installation de stockage. Quant aux bâtiments techniques, ils hébergeront, entre autres, un atelier, des installations techniques et un espace d'entreposage pour le matériel.



2018-2020

TABLOO

 Dans le centre de visite, petits et grands apprendront tout sur la gestion des déchets radioactifs. Tabloo formera également un lieu de rencontre, qui proposera des installations intéressantes pour les habitants de la région.



2018-2021

INSTALLATION DE PRODUCTION DE MONOLITHES (IPM)

 Dans l'IPM, les déchets sont placés dans les caissons et encapsulés dans du mortier. Ce qui donnera un monolithe.



2018-2021

USINE DE CAISSONS

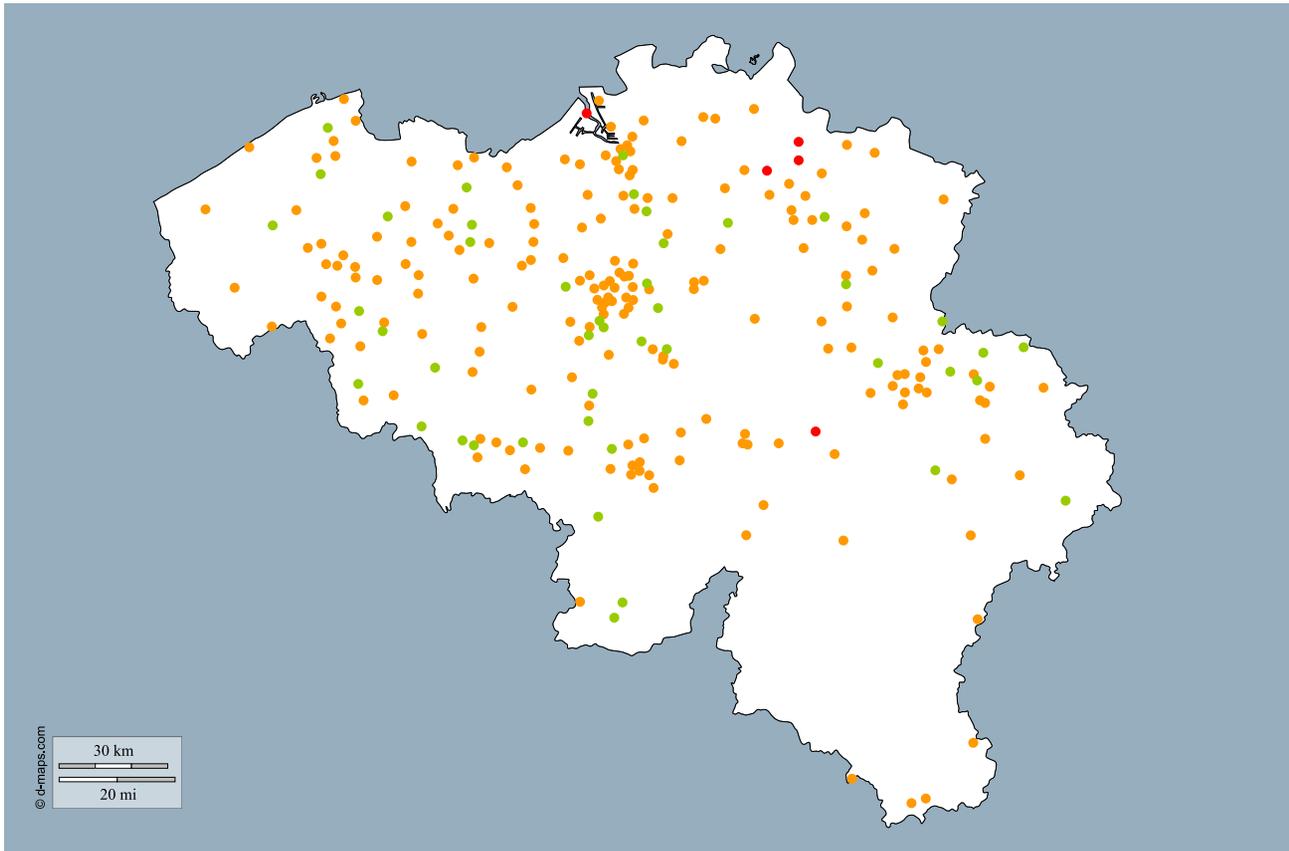
 L'usine de caissons produira des coffres en béton dans lesquels les déchets seront emballés.



2018-2021



L'ONDRAF transmet le 4^{ème} rapport d'inventaire des passifs nucléaires à son autorité de tutelle



Carte de Belgique reprenant les sites de classe I (en rouge), de classe II (en orange) et de classe III (en vert) répertoriés au 31 décembre 2015.

Le 4^{ème} rapport d'inventaire des passifs nucléaires a été transmis à la tutelle le 26 février 2018. Dans ce rapport qui porte sur la période 2012-2017, l'ONDRAF évalue les provisions constituées par les exploitants d'installations nucléaires pour couvrir leurs coûts nucléaires et vérifie si ces provisions sont suffisantes et si elles seront effectivement disponibles le moment venu. Comme dans les éditions précédentes, l'ONDRAF formule un certain nombre de recommandations. Ces recommandations portent principalement sur le développement d'un cadre légal et réglementaire organisant une couverture correcte des coûts nucléaires.

Par coûts nucléaires, on entend les coûts de gestion des déchets radioactifs présents sur le site ou qui seront produits lors des opérations de déclassement des installations, le coût de ces opérations de déclassement proprement dites et le coût de la gestion des matières nucléaires.

Le coût nucléaire total des sites nucléaires belges est estimé à 15,1 milliards d'EUR. Ce montant se répartit comme suit :

- 98% pour les neuf sites de classe I,
- moins de 2% pour les 420 sites de classe II,
- le solde pour les 174 sites de classe III.

180 étudiants participent à une journée d'études sur les déchets radioactifs



L'ONDRAF s'est également attelé à sensibiliser un autre groupe-cible important : les étudiants. Afin de les informer, LIBRA (*het Leer-en Infopunt Beheer Radioactief Afval*) a organisé une journée d'études en mai 2018 consacrée à la gestion des déchets radioactifs. En effet, LIBRA fait partie d'un projet plus global à savoir, le stockage en surface.

En tout, 180 étudiants de la Thomas Moore Hogeschool Kempen (Geel) étaient réunis et prêts à débattre. Ces futurs chimistes et experts en technologie de l'énergie ont pu assister à une présentation qui leur en a appris davantage sur la gestion actuelle et future des déchets radioactifs. Après cette présentation, trois workshops ont permis aux étudiants d'entamer un débat sur la thématique des déchets radioactifs.



« Avant ce workshop, je n'avais jamais réfléchi au fait qu'en tant que citoyen, je peux avoir mon mot à dire dans un projet aussi énorme que le stockage des déchets radioactifs et que je peux apporter ma pierre à l'édifice. »

Dries Schrijvers, étudiant à la Thomas Moore Hogeschool Kempen



Sixième réunion de la *Joint Convention*

La sixième réunion d'examen de la *Joint Convention* sur la sûreté du combustible usé et des déchets radioactifs s'est déroulée à Vienne, du 21 au 31 mai 2018, sous l'égide de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Comptant désormais 78 parties contractantes, la *Joint Convention* est devenue, avec la *Convention on Nuclear Safety*, une des pierres angulaires de l'architecture internationale de la sûreté nucléaire.

La Belgique était représentée à cette sixième réunion par une délégation de dix personnes emmenée par le directeur de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Le directeur général et le directeur de la gestion à long terme de l'ONDRAF faisaient partie de cette délégation. C'est au *peer group* constitué par des représentants du Royaume Uni, de l'Italie, de la Slovénie, du Sénégal, de l'Autriche, du Danemark, de l'Irlande, de Malte et de la Serbie qu'est revenue la mission d'examiner le rapport de la Belgique.

L'ambassadeur de Belgique a souligné l'excellente collaboration entre l'AFCN et l'ONDRAF au cours des présentations de la Belgique et des échanges de questions-réponses.



La *Joint Convention* réalise tous les trois ans, à partir des rapports établis par les parties contractantes, une *peer review* approfondie du dispositif de sûreté nucléaire mis en place par chaque pays ainsi que du mode de gestion de ses déchets radioactifs et du combustible usé.

L'examen porte sur plusieurs aspects :

- le cadre légal
- les procédures d'autorisations
- la manière d'entreposer les déchets
- l'organisation du stockage.



Le Directeur général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), Yukiya Amano, a profité de sa présence en Belgique dans le cadre d'une conférence organisée par l'Union européenne (UE) à Bruxelles, pour visiter, le 21 mars 2018, le laboratoire HADES à Mol. Pour ce faire, il était accompagné de représentants des directions du SCK•CEN, de l'ONDRAF et du GIE EURIDICE.



Du 30 mai au 1^{er} juin, s'est tenue, à Bruxelles, la 65^{ème} réunion du Club des Agences, organisée pour l'occasion par l'ONDRAF. Cette rencontre internationale de trois jours s'est achevée par une visite technique au laboratoire souterrain HADES de Mol.

L'ONDRAF a conclu une convention de collaboration avec son homologue NWMO (Canada)



Nuclear Waste Management Organization (NWMO), l'organisation sans but lucratif chargée au Canada de la gestion à long terme des combustibles usés, ambitionne de construire une installation de stockage géologique pour ses combustibles usés. L'ONDRAF et NWMO, qui entretiennent depuis longtemps des relations cordiales, ont estimé que la signature d'une convention de collaboration bilatérale offrant la possibilité d'échanger leurs connaissances et leur expérience en matière de gestion à long terme des déchets radioactifs et des combustibles usés en particulier pourrait s'avérer profitable pour chacune des deux organisations.

L'ONDRAF manifeste, par exemple, beaucoup d'intérêt pour le modèle canadien qui permet d'associer les parties prenantes au choix d'un site de stockage géologique, tandis que l'approche suivie par la Belgique pour la conception d'un stockage profond se révèle riche d'enseignements pour NWMO.

L'ONDRAF et son homologue canadien ont signé leur convention de collaboration bilatérale le 14 juin 2018.

De telles conventions de collaborations bilatérales entre l'ONDRAF et des agences-sœurs de gestion des déchets radioactifs existent déjà, notamment avec l'agence espagnole Enresa, l'agence suisse Nagra, l'agence française Andra, l'agence néerlandaise Covra et l'agence italienne Sogin. Une plate-forme d'échanges scientifiques, la « Plateforme Argile » fait, quant à elle, l'objet d'une convention tripartite entre les agences française, suisse et belge, toutes trois actives dans le domaine du stockage des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie au sein de formations argileuses.



Campagne d'information consacrée au plan d'urgence à Dessel-Mol



En 2018, une campagne d'information locale importante a été menée en Campine. En effet, une des conditions pour l'entreposage des déchets à Mol et à Dessel était l'amélioration du plan d'urgence.

Un riverain sur trois est incapable de citer au moins une des trois mesures réflexes qu'il faut prendre dans la première phase d'un incident majeur. Pour remédier à ce problème, l'ONDRAF, en collaboration avec les partenariats locaux STORA et MONA et les administrations communales de Dessel et de Mol, a lancé une campagne locale à l'attention des riverains. Une vidéo de campagne a été diffusée à Mol et Dessel. Celle-ci illustre les trois mesures réflexes à adopter en cas d'incident nucléaire.

Ce plan d'urgence est une compétence fédérale mais les citoyens peuvent, eux aussi, agir pour leur sécurité. Trois règles d'or ont été mises en exergue:

1. S'abriter et rester à l'intérieur;
2. Fermer les portes et fenêtres et éteindre la ventilation;
3. Suivre les instructions des autorités à la radio, à la télévision ou sur internet



Dernier transport de déchets radioactifs conditionnés en provenance de la Hague

Au cours de la période 1976-1978, des contrats de retraitement de combustible irradié belge ont été conclus entre SYNATOM et le groupe français COGEMA (devenu depuis AREVA NC). Les opérations de retraitement à l'usine de la Hague ont été menées à leur terme et ont conduit à la production de trois types de déchets :

- les CSD-V, hautement radioactifs conditionnés sous forme de déchets vitrifiés ;
- les CSD-C, moyennement radioactifs contenant les éléments de structure de l'assemblage conditionnés sous forme de déchets compactés ;
- les CSD-B, moyennement radioactifs contenant les effluents produits lors des opérations de rinçage des installations d'AREVA NC et conditionnés sous forme de déchets vitrifiés.

En 2017, un premier transport a permis de rapatrier 16 colis de CSD-B. Il restait encore un dernier transport de 19 colis à effectuer. Le dernier chargement de déchets CSD-B est arrivé sans encombre en gare de Mol le 4 juillet 2018.

Tous les colis de déchets issus des opérations de retraitement de combustibles usés d'origine belge à l'usine de la Hague ont été entreposés dans le bâtiment 136, installation spécialement construite à cet effet, sur le site BP1.



Réception du dernier transport des déchets dans le bâtiment 136

VINGT-CINQ TRANSPORTS DEPUIS L'USINE DE LA HAGUE JUSQU'À BELGOPROCESS

Rapatriements 2000-2007 | Déchets vitrifiés de haute activité



Rapatriements 2010-2013 | Déchets compactés de moyenne activité



Rapatriements 2017-2018 | Déchets vitrifiés de moyenne activité





Rapport national



Conformément aux dispositions de la loi du 3 juin 2014 qui transpose la directive 2011/70/Euratom relative à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, l'ONDRAF a la charge de coordonner l'établissement du Rapport national sur la mise en œuvre de cette directive que la Belgique doit notifier, tous les trois ans, à la Commission européenne.

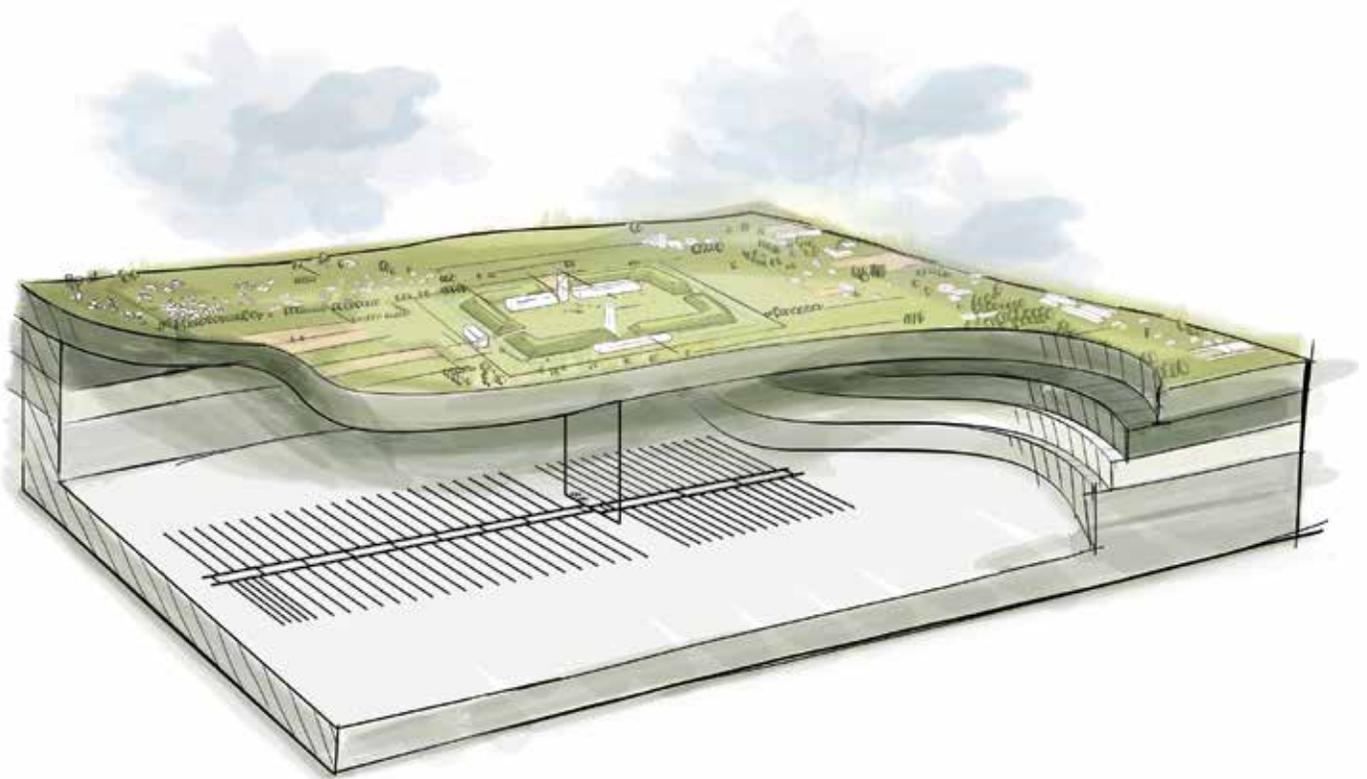
Le premier Rapport national a été transmis à la tutelle de l'organisme en date du 25 juin 2015 qui l'a notifié à la Commission européenne le 21 août 2015. L'ONDRAF a, de la même manière, assuré la coordination de l'établissement du deuxième Rapport national que la tutelle a transmis à la Commission en août 2018.

Les estimations de coûts du stockage géologique revus à la hausse

L'ONDRAF a révisé en profondeur le scénario de référence pour le stockage géologique des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie. Ce nouveau scénario prend notamment en compte la révision du planning de mise en stockage à partir des nouvelles prévisions des producteurs de déchets ainsi que les importantes modifications apportées à l'architecture de l'installation de stockage. Parmi ces modifications, on retiendra que la profondeur hypothétique de l'installation de stockage passe de 230 mètres à 400 mètres. On se propose de construire deux galeries principales au lieu d'une seule et de raccourcir les galeries de stockage. Le design a été adapté pour faciliter, si nécessaire, la récupération des déchets mis en stockage et une zone de monitoring spécifique est désormais prévue pour faciliter le contrôle du bon fonctionnement de l'installation.

Le coût du stockage géologique des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie a été entièrement révisé sur la base du nouveau programme de référence et de la révision de l'architecture des installations de stockage. Ce coût se situe provisoirement entre 8 et 10,7 milliards d'EUR. L'ONDRAF prévoit, d'ici fin 2020, de travailler à l'optimisation du scénario de référence ainsi que de l'architecture du stockage.

Le calcul des nouveaux tarifs pour le stockage géologique qui seront applicables en 2019 et 2020 a été réalisé sur la base de l'estimation provisoire de 8 milliards d'EUR. Par précaution, la Commission des provisions nucléaires prendra en compte le montant provisoire de 10,7 milliards d'EUR pour la nouvelle évaluation des provisions.



Le stockage géologique des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie



L'ONDRAF-Site Fleurus a finalisé son plan de déclassément

L'ONDRAF exploite depuis 2012 un site nucléaire de classe II situé à Fleurus et qui appartenait autrefois à Best Medical Belgium SA, une entreprise spécialisée dans la production de radio-isotopes tombée en faillite. L'ONDRAF a reçu la mission d'assainir et de démanteler l'ancien site de Best Medical Belgium SA, rebaptisé ONDRAF-Site-Fleurus (ONSF). Les premières années d'exploitation ont été consacrées à trier, à caractériser et à évacuer les déchets présents sur le site. Les déchets considérés comme radioactifs sont acheminés vers Belgoprocess, à Dessel, pour y être traités. Les déchets

exemptés sont, quant à eux, envoyés vers une décharge conventionnelle ou recyclés.

La prochaine étape est la phase du démantèlement du bâtiment qui abrite les deux cyclotrons. L'équipe de l'ONDRAF en charge du site ONSF a établi le plan de déclassément réglementaire ainsi que le rapport de sûreté accompagnant le dossier de demande d'autorisation pour le démantèlement de l'ouvrage. La demande d'autorisation a été introduite auprès de l'AFCN le 14 septembre 2018.





Le Fonds local

**STICHTING
LOKAAL FONDS**

**IK
VRAAG
'T AAN!**

“De leerlingen dromen al lang van een evenwichtsparcours voor onze groene speelplaats.”

Marieke, oudercomité
Klim-Op (Mol)

Het Lokaal Fonds wil jouw project helpen waarmaken en zo een meerwaarde creëren in Dessel en Mol.

**DOE NU JE AANVRAAG VIA
[LOKAALFONDS.BE](https://lokaalfonds.be)**

Créé par loi, le Fonds local est destiné à financer des projets profitant aux collectivités locales qui ont accepté un stockage en surface sur leur territoire. Ce Fonds local s'apparente à un Fonds Nobel. Ce sont les intérêts des placements de ce fonds et non le capital de départ qui seront utilisés pour le financement des projets, ce qui rendra le fonds éternel. Sa gestion a été confiée à la Fondation Fonds local.

Le Fonds local disposera de trois compartiments :

- le compartiment de trésorerie qui accueillera le capital de départ ;
- le compartiment Dessel destiné à financer les activités de la fondation relatives à la commune de Dessel ;
- le compartiment Mol destiné à financer les activités de la fondation relatives à la commune de Mol.

Pour garantir le maintien de l'assise sociétale dans l'attente de l'obtention de l'autorisation de création de

l'installation de stockage en surface, l'ONDRAF a versé, fin 2018, un acompte de 1 MEUR sur le capital de départ du Fonds local.

Les premières demandes de soutien financier ont été introduites auprès de la Fondation en 2019.

02/ Les chiffres de la gestion courante

LES CHIFFRES DE LA GESTION COURANTE

1. L'acceptation des déchets radioactifs en 2018

A. ACCEPTATION DES DÉCHETS NON CONDITIONNÉS STANDARD

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des quantités de déchets standards non conditionnés acceptées par l'ONDRAF et enlevées en 2018.

Catégorie de déchets	Unité	Quantité
Déchets bêta-gamma solides incinérables	t	121,3
Déchets bêta-gamma solides non incinérables	m ³	342,0
Déchets suspects alpha solides non incinérables	m ³	80,4
Déchets alpha solides	m ³	0,2
Effluents en conduites	m ³	1482,2
Liquides incinérables	m ³	5,4

B. ACCEPTATION DES DÉCHETS NON CONDITIONNÉS SPÉCIAUX

Le tableau ci-après offre un aperçu des quantités de déchets spéciaux acceptés en 2018. On appelle « déchets spéciaux » les déchets pour lesquels il n'existe pas de critères d'acceptation et qui font l'objet de modalités financières et techniques de prise en charge déterminées au cas par cas.

Type de déchets spéciaux	Volume réalisé (m ³)	Nombre de sources
Sources pour démantèlement		20
Sources diverses		120
Liquides de moyenne activité de l'IRE	9,16	
Déchets solides de moyenne et haute activité	3,68	
Déchets contenant du radium et du thorium	2,66	
Déchets spéciaux divers	25,65	
Total	41,15	140

C. ACCEPTATION DES DÉCHETS CONDITIONNÉS

L'ensemble des activités de 2018 a conduit à l'acceptation de 1443 colis (569,50 m³) de déchets radioactifs conditionnés. Le détail par producteur est donné dans le tableau ci-dessous.

Producteur	Nombre de colis acceptés	Volume (m ³)
ENGIE - CNT	249	99,60
ENGIE - KCD	129	51,60
Belgoprocess	1030	412,00
SYNATOM	35	6,30
Total	1443	569,50

2. Le transport des déchets radioactifs en 2018

28 transports de déchets conditionnés ont été réalisés par Transnubel dans le cadre du marché public pour le transport de déchets radioactifs couvrant la période 2015-2018.

195 transports de déchets non conditionnés ont été réalisés par Transnubel dans le cadre du même marché.

3. Le traitement et conditionnement des déchets radioactifs en 2018

Les quantités de déchets standard qui ont été traitées par Belgoprocess en 2018 sont présentées dans le tableau suivant.

	Type de traitement des déchets	Quantité réalisée	Unité
CILVA	Supercompaction	749,2	m ³
	Incinération des déchets solides des producteurs belges	207,7	tonnes
	Incinération déchets solides étrangers	0	tonnes
	Incinération résines	0	tonnes
	Incinération déchets liquides	6,5	m ³
	Incinération boues	1,1	m ³
Traitement des eaux	Bo1 - Bo2 dans KWB (Koude waterbehandeling) ou Cuve Nèthe	23.590,97	m ³
	Bo5 - Bo6 dans BRE (Behandeling radioactieve effluenten)	497,55	m ³
	Rejets dans la Nèthe	23.648,51	m ³

SOURCES ORPHELINES

En 2018, 77 sources orphelines (correspondant à 40 demandes d'enlèvement) ont été évacuées du lieu où elles avaient été détectées (27 lieux d'enlèvement) vers Belgoprocess.

En 2018, 284.892,84 euros ont été prélevés sur le Fonds pour insolvabilité pour le financement de la gestion des sources orphelines.

4. Entreposage de déchets radioactifs

A. NOMBRE DE COLIS ENTREPOSÉS SUR LE SITE DE DESSEL AU 31 DÉCEMBRE 2018

Bâtiment d'entreposage	Type de déchets entreposés	Nombre de colis entreposés au 31 décembre 2018
150	Déchets des catégories A et B faiblement irradiants	3.331
151	Déchets des catégories A et B faiblement irradiants	35.105
155	Déchets de catégorie B faiblement irradiants et radifères	8.793
127	Déchets des catégories A et B moyennement irradiants	15.943
129	Déchets vitrifiés de l'Eurochemic	2.335
136C	Déchets de catégorie C hautement irradiants	390
136D	Déchets de catégorie B	594
270	Déchets de types variés	121
	Nombre total de colis de déchets conditionnés entreposés	66.612

B. SUIVI DANS LE TEMPS DES COLIS DE DÉCHETS ENTREPOSÉS

L'ONDRAF a procédé au contrôle des colis acceptés en 2005 et 2015 et aux colis qui n'avaient pas pu être inspectés les années précédentes. Ces contrôles ont été effectués sur une sélection de colis de contrôle entreposés dans les bâtiments 127, 136, 150, 151 et 155. Le programme de contrôle ne porte que sur les colis de déchets conditionnés qui ont déjà été acceptés par l'ONDRAF.

Les inspections suivantes ont été réalisées en 2018 :

Bâtiment	Programme 2018	Nombre de colis témoin inspectés 2018
127-4	9	9
136	8	8
150	1	1
151	186	186
155	75	75
Total	279	279

L'entièreté du programme 2018 a donc été réalisée. Ceci signifie que les retards accumulés ces dernières années ont été résorbés.

03/ Bilan et comptes de résultats 2018

BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS 2018

Activités d'exploitation

Comptes annuels

En 2018, les activités d'exploitation de l'ONDRAF se sont élevées à 130.354 kEUR (voir graphique 1). Les charges d'exploitation ont été couvertes par les produits d'exploitation selon différentes modalités de financement.

Investissements

En 2018, les investissements de l'ONDRAF se sont élevés à 23.345 kEUR. De 1983, année des premiers investissements, à fin 2018 425.732 kEUR ont été investis (voir graphique 2).

Charges à Long terme

Les charges à long terme liées aux déchets pris en charge par l'ONDRAF, sont financées comme suit :

- pour les déchets enlevés par l'ONDRAF chez les producteurs ayant conclu une convention d'enlèvement, les provisions sont transférées au fonds à long terme (FLT) ;
- pour les déchets du passif, la gestion à long terme est financée conformément à la convention pour le financement des passifs des sites BP1 et BP2 ;
- pour les déchets des petits producteurs, enlevés par l'ONDRAF selon une tarification 'all-in', les provisions nécessaires sont constituées dans les livres de l'ONDRAF.

Résultat de l'exercice 2018

L'organisme est astreint à l'équilibre financier. Ses coûts sont à charge de ceux qui bénéficient de la gestion qu'il assure. Néanmoins, l'organisme a comptabilisé une perte cumulée de 9,9 MEUR en 2018, en prenant en résultat les coûts reportés du passé pour l'entreposage de déchets conditionnés (voir également le point E.4 des commentaires concernant le fonds FLT Entreposage). Les déchets en question ont été transférés dans le passé à un prix inférieur aux coûts cumulés pour l'entreposage de déchets conditionnés dans le bunker 4 du bâtiment 127 et dans le bâtiment 136. Étant donné que l'on peut s'attendre à une période d'exploitation plus longue de ces bâtiments et que, notamment, les coûts fixes de ces bâtiments continueront à augmenter, il est impossible de récupérer ces coûts si les contrats ne sont pas adaptés. Le nouvel arrêté royal publié à ce sujet le 25 avril 2014 a pour objet de compléter les principes directeurs relatifs à l'alimentation du FLT. Il prévoit notamment le principe de décompte relatif aux déchets du passé par producteur. Ce décompte doit être soldé suivant les modalités qui seront convenues entre les parties. Cet arrêté royal impose d'adapter les contrats pour le 31 décembre 2018. La méthode de calcul des décomptes et les montants correspondants ont été présentés aux producteurs lors du Comité technique permanent du 14 septembre 2018 et ont recueilli un avis favorable qui doit se concrétiser en 2019 par la signature des conventions bipartites entre l'ONDRAF et chacun des producteurs. Les pertes comptabilisées par l'organisme en 2018 concernent le bâtiment 127, bunker 4 (0,04 MEUR), et surtout le bâtiment 136 (0,8 MEUR) et devraient donc être temporaires, à condition que le cadre contractuel des activités d'entreposage soit adapté.

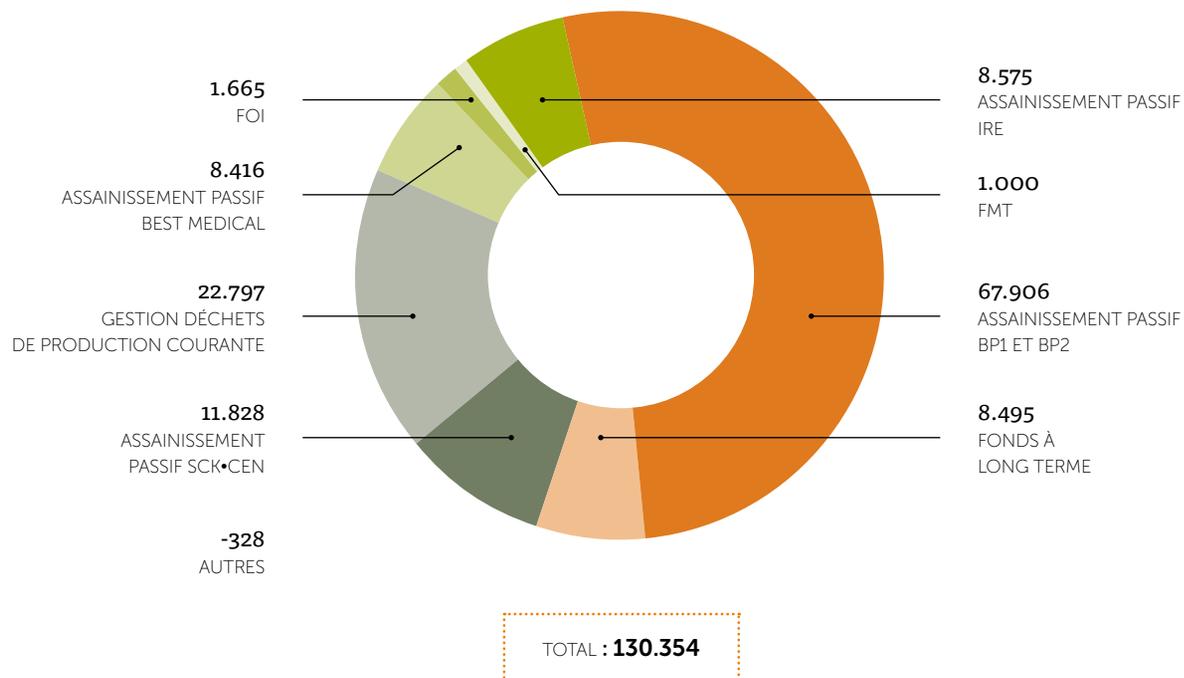
Rapport du commissaire

Le commissaire Callens, Theunissen & C° a émis une opinion sans réserve avec paragraphe d'observation dans son rapport relatif aux comptes annuels statutaires 2018 de l'ONDRAF et des comptes annuels consolidés 2018 de l'ONDRAF, de sa filiale Belgoprocess et du GIE Euridice.

Le bilan et le compte de résultats (consolidés) sont une version abrégée des comptes annuels. Les comptes annuels complets ont été publiés, conformément aux prescriptions légales, par dépôt à la Banque nationale de Belgique.

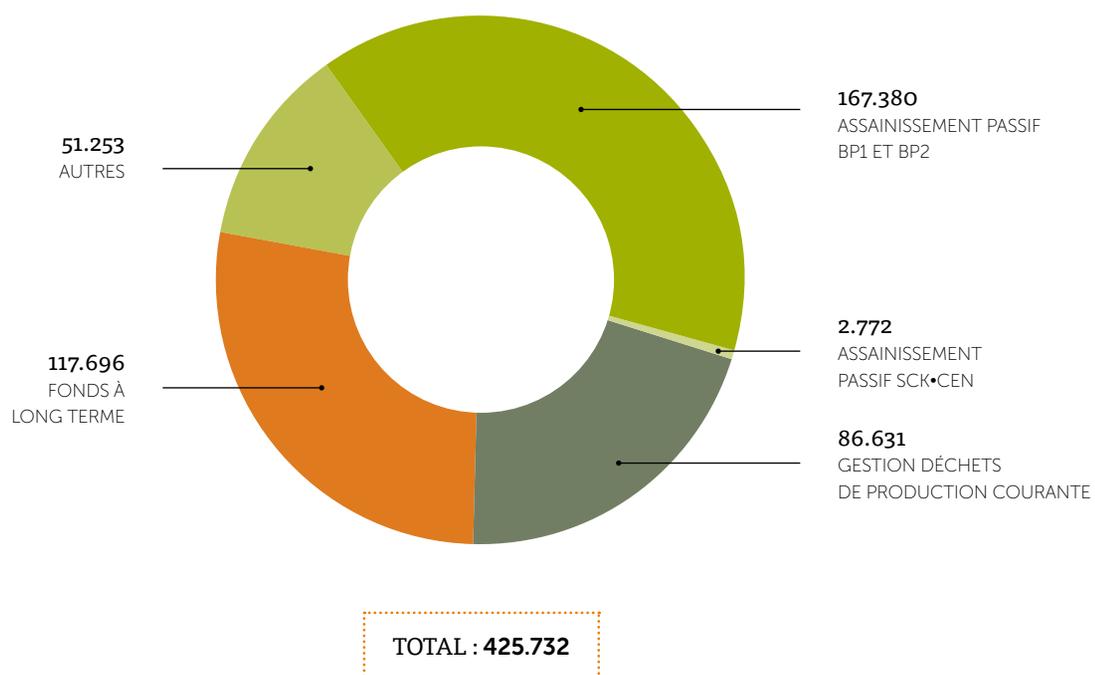
RÉPARTITION DE PRODUITS D'EXPLOITATION PAR ACTIVITÉS

(en milliers d'euros) - Graphique 1



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS CUMULÉS DEPUIS 1983

(en milliers d'euros) - Graphique 2



Bilan ONDRAF, Compte de résultat et Bilan consolidé ONDRAF/BP/EURIDICE

BILAN ONDRAF – ACTIF

au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

Actifs immobilisés		170.068
Immobilisations incorporelles		818
Immobilisations incorporelles	818	
Immobilisations corporelles		169.105
Terrains et constructions	59.150	
Installations, machines et outillage	19.028	
Mobilier et matériel roulant	299	
Autres immobilisations corporelles	225	
Immobilisations en cours et acomptes versés	90.403	
Immobilisations financières		146
Entreprises liées	124	
Participations	124	
Autres immobilisations financières	22	
Créances et cautionnements en numéraire	22	
Actifs circulants		806.394
Créances à un an au plus		66.956
Créances commerciales	56.276	
Autres créances	10.680	
Placements de trésorerie		162.293
Autres placements	162.293	
Valeurs disponibles		570.317
Valeurs disponibles	570.317	
Comptes de régularisation		6.829
Comptes de régularisation	6.829	
Total de l'actif		976.463

BILAN ONDRAF — PASSIF

au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

Capitaux propres		92.595
Capital		3.718
Capital souscrit	3.718	
Réserves		25.846
Réserves indisponibles	21.385	
Autres	21.385	
Réserves disponibles	4.461	
Bénéfice (Perte) reporté(e)		-9.878
Bénéfice (Perte) reporté(e)	-9.878	
Subsides en capital		72.909
Subsides en capital	72.909	
Provisions et impôts différés		170.079
Provisions pour risques et charges	170.079	
Autres risques et charges	170.079	
Dettes		713.788
Dettes à plus d'un an		42.862
Dettes financières	4.746	
Établissements de crédit	4.746	
Autres dettes	38.116	
Dettes à un an au plus		187.102
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	122.017	
Dettes commerciales	63.275	
Fournisseurs	63.275	
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.809	
Rémunérations et charges sociales	1.809	
Comptes de régularisation		483.824
Comptes de régularisation	483.824	
Total du passif		976.463

COMPTE DE RÉSULTATS ONDRAF

au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

Ventes et prestations		153.211
Chiffre d'affaires	130.354	
Production immobilisée	22.405	
Autres produits d'exploitation	453	
Coût des ventes et des prestations (-)		155.815
Services et biens divers	145.139	
Rémunérations, charges sociales et pensions	13.401	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	7.305	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	2	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	-10.240	
Autres charges d'exploitation	208	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (-)		-2.603
Produits financiers		5.221
Produits financiers récurrents	5.221	
Produits des actifs circulants	3.940	
Autres produits financiers	1.282	
Charges financières (-)		2.987
Charges financières récurrentes	2.987	
Charges des dettes	2.984	
Autres charges financières	3	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (-) (+)		-369
Impôts sur le résultat (-) (+)		-0,7
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+) (-)		-370

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS ONDRAF

au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

Bénéfice (Perte) à affecter		-8.995
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-370	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	-8.625	
Affectations aux capitaux propres		883
aux autres réserves	883	
Bénéfice (Perte) à reporter		-9.878

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION - ACTIF

au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

Actifs immobilisés		171.016
Immobilisations incorporelles		893
Immobilisations incorporelles	893	
Immobilisations corporelles		170.101
Terrains et constructions	59.150	
Installations, machines et outillage	19.688	
Mobilier et matériel roulant	635	
Autres immobilisations corporelles	225	
Immobilisations en cours et acomptes versés	90.403	
Immobilisations financières		23
Autres entreprises	23	
Créances	23	
Actifs circulants		826.540
Stocks et commandes en cours d'exécution		6.747
Stocks	3.530	
Approvisionnements	3.530	
Commandes en cours d'exécution	3.217	
Créances à un an au plus		51.376
Créances commerciales	49.181	
Autres créances	2.195	
Placements de trésorerie		171.700
Autres placements	171.700	
Valeurs disponibles		589.745
Valeurs disponibles	589.745	
Comptes de régularisation		6.972
Comptes de régularisation	6.972	
Total de l'actif		997.556

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION - PASSIF

au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

Capitaux propres		115.782
Capital		3.718
Capital souscrit	3.718	
Réserves consolidées		39.154
Réserves consolidées	39.154	
Subsides en capital		72.909
Subsides en capital	72.909	
Intérêts de tiers		4
Provisions, impôts différés et latences fiscales		174.806
Provisions pour risques et charges		174.806
Autres risques et charges	174.806	
Dettes		706.964
Dettes à plus d'un an		42.864
Dettes financières	4.746	
Établissements de crédit	4.746	
Autres dettes	38.118	
Dettes à un an au plus		175.039
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	122.017	
Dettes commerciales	42.626	
Fournisseurs	42.626	
Acomptes reçus sur commandes	3.597	
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.799	
Impôts	740	
Rémunérations et charges sociales	6.059	
Comptes de régularisation		489.062
Comptes de régularisation	489.062	
Total du passif		997.556

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ ONDRAF

au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

Ventes et prestations		156.042
Chiffre d'affaires	131.919	
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)	604	
Production immobilisée	22.405	
Autres produits d'exploitation	1.115	
Coût des ventes et des prestations (-)		157.612
Approvisionnements et marchandises	5.675	
Achats	6.308	
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)	-633	
Services et biens divers	108.791	
Rémunérations, charges sociales et pensions	42.303	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	7.870	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	90	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	-9.933	
Autres charges d'exploitation	2.816	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		-1.570
Produits financiers		5.473
Produits financiers récurrents	5.473	
Produits des actifs circulants	4.080	
Autres produits financiers	1.393	
Charges financières (-)		3.083
Charges financières récurrentes	3.083	
Charges des dettes	2.997	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	57	
Autres charges financières	29	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		819
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		2
Impôts sur le résultat (+)/(-)		77
Impôts	77	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		744
Bénéfice (Perte) consolidé(e) (+)/(-)		744
Part du groupe (+)/(-)	744	

Au service de la collectivité, l'ONDRAF gère tous les déchets radioactifs,
à court comme à long terme, par le développement et la mise en oeuvre de solutions
respectueuses de la société et de l'environnement.



ONDRAF
Avenue des Arts 14
1210 Bruxelles
Tél. +32 2 212 10 11
Fax +32 2 218 51 65
www.ondraf.be

Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies